

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 21/11/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : PARTICIPATION A UN LOGICIEL ORDINATEUR SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire explique que pour permettre à la Secrétaire de se connecter à distance sur l'ordinateur de la Commune et lui permettre d'intervenir rapidement sans se déplacer, il est nécessaire d'installer un logiciel sur son ordinateur portable.

Ce logiciel, ANYDESK, lui permet d'intervenir pour les cinq Communes pour lesquelles elle travaille, à savoir BEVONS, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, CUREL, LES OMERGUES et VALBELLE.

La licence de ce logiciel a un coût pour 3 ans de 1 098,54 € HT (1 318.25 €TTC)

Il a été décidé entre maires que :

- c'est la commune de VALBELLE qui prend en charge le paiement de la facture car c'est dans cette commune que la secrétaire travaille le plus,
- chaque commune concernée participe au coût de cette licence, au prorata du temps de travail de la Secrétaire dans chaque commune en remboursant la commune de VALBELLE du montant de sa quote-part.

En conséquence la participation au coût de cette licence du logiciel ANYDESK pour chaque commune est de :

. Commune de BEVONS (10h/hebdo) pour un montant de 249.67 €HT - 299.60 €TTC

. Commune de LES OMERGUES (10h/hebdo) pour un montant de 249.67 €HT - 299.60 €TTC

. Commune de CUREL (7h/hebdo) pour un montant de 174.77 €HT - 209.72 €TTC

. Commune de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL (4h/hebdo) pour un montant de 99.87 €HT - 119.84€TTC

La participation de la commune de VALBELLE s'élève à 389.48 €TTC (13/hebdo)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'achat de ce logiciel pour un montant de 1098.54. €HT – 1318.25 €TTC pour 3 ans ;**
- **approuve la répartition des frais entre communes présenté ci-dessus pour cette année ;**
- **autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;**
- **Dit que ce principe est reconduit pour les années suivantes.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 05 décembre 2024.

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire

Raymond GROS

